


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

 <p>Ville de Toulouges. <i>pari i treva</i></p>	<p>DECISION MUNICIPALE N° 2025/13</p> <p>Opération Espace France 98 Mission de maîtrise d'oeuvre attribuée au Cabinet d'études René GAXIEU</p>
---	--

Le Maire de Toulouges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 résultant des dispositions de la Loi du 31 décembre 1970, sur la gestion municipale et les libertés communales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, par laquelle il a délégué sans aucune réserve, à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées dans le cadre de l'article 23 de la loi 85-97 du 25 janvier 1985,
VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative à l'abrogation du codes des marchés publics,
VU le Code de la Commande Publique,
CONSIDERANT le projet urbain relative à la réalisation de l'opération Espace France 98,

DECIDE

ARTICLE 1 : De retenir la proposition du Cabinet d'études René Gaxieau situé 1 bis place des Alliés – CS 50676 – 34537 Béziers Cedex, pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'opération "Espace France 98".

ARTICLE 2 : Le montant de cette mission s'élève à 21 600 € H.T soit 25 920 € T.T.C (taux de remuneration de 6.75% du montant prévisionnel des travaux).

La mission se décompose comme suit :

- Avant Projet Sommaire
- Projet
- Assistance contrat de travaux
- Visa des études d'exécution
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance au maître d'ouvrage pour les opérations de réception

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et le Conseil Municipal en sera informé dès sa prochaine séance.

Fait à Toulouges, le 4 mars 2025

Le Maire,



Nicolas BARTHE